

PROGRAMME DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

☀ Notre programme est conçu pour les patineurs de tous les niveaux et de toutes les disciplines du patinage artistique, de débutant à Senior compétitif, en simple, couple et/ou en danse.

☀ Votre horaire sera établi en fonction du test de style libre réussi en date du 10 mai 2010 et la disponibilité de votre entraîneur.

☀ Il est à noter que les danses et les habiletés ne seront pas offert à l'École d'Été 2010.

☀ Si le patineur est s'inscrit à 2 sessions de style libre **pour les 6 semaines**, il a droit au *Conditionnement hors glace* et *Souplesse et Posture* gratuitement. Les cours d'entraînement hors-glace sont donnés par un entraîneur qualifié.

☀ Le patineur a droit d'acheter des sessions de style libre à l'unité à un tarif de 15\$ par style libre, s'il y a de l'espace sur la glace.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

☀ Les *cours de groupe* et le *patinage de force* sont dispensés par un entraîneur du CPAR. Les cours privés ne sont pas permis pendant ces sessions.

☀ L'horaire sera confirmé environ 2 semaines avant le début de l'École d'Été. L'horaire et le contenu des programmes de l'École d'Été doivent être respectés par tous les patineurs et entraîneurs. CPAR se réserve le droit et le privilège d'ajuster la programmation et les groupes de patineurs au besoin.

☀ **Tests :** Une session de tests aura lieu **vendredi, le 13 août 2009*** au **Colisée de Rimouski**. Les inscriptions aux tests ne peuvent être faites que par les entraîneurs et avec la permission du club du patineur. Les frais des tests ne sont pas inclus dans le coût d'inscription au camp; chaque patineur sera facturé et devra acquitter sa facture avant de prendre part à la session des tests.

* Cette date est sujette à changement à la demande de la FPAQ.

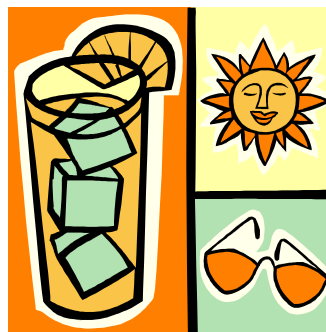
☀ **Le Championnat d'Été sera du 4 au 8 août 2010.**

Le CPA Rimouski n'est pas responsable des défauts mécaniques, des accidents ou des pertes d'objets. Le participant renonce à toute réclamation contre le CPA Rimouski, Patinage Canada ou/et leurs officiels. Le CPA Rimouski n'est pas responsable des changements à l'horaire causés par les demandes de la Ville de Rimouski.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIMOUSKI



École d'Été



**5 Juillet au 14 Août
2010**

**au
Colisée de Rimouski
111, 2^e Rue Ouest
Rimouski (Québec)**

Colisée 418-724-3233/Pavillon 418-724-3234

www.cpariki.com

Semaine # 1 : 5 juillet au 9 juillet

Semaine # 2 : 12 au 16 juillet

Semaine # 3 : 19 au 23 juillet

Semaine # 4 : 26 au 30 juillet (en soirée)

Semaine # 5 : 2 août au 6 août

Semaine # 6 : 9 août au 13 août

Date limite d'inscription : 10 mai 2010

ENTRAÎNEURS PROFESSIONNELS

Roland Paquet (niveau 3 +)	418-723-0402
Courriel : paquetroland@hotmail.com	
Sara-Jill Lévesque (niveau 2)	418-725-0271
Courriel : sara_1807@hotmail.com	
Stéphanie Fontaine (niveau 2)	418-721-3009
Courriel : step_font@hotmail.com	
Anne Voyer-Sirois (niveau 2)	418-727-5632
Courriel : tite_enna@hotmail.com	
Régis Tremblay (niveau 1)	418-731-2682
Courriel : coachtremblay@hotmail.com	
Vanessa Voyer (niveau 1)	418-725-4291
Courriel : vanvoy@hotmail.com	
Jessica Élément (niveau 1)	418-724-6460
Courriel : tite_djess_20@hotmail.com	
Amélie Charron-Lescout (phase 3)	418-723-7471
Courriel : amey.123@hotmail.com	
Alexandra Rehel (phase 3)	418-723-4254
Courriel : mouseline110@hotmail.com	

Les chèques doivent être libellés et postés à :

Club de Patinage Artistique de Rimouski
C.P. 343
Rimouski (Québec)
G5L 7C3

Chaque inscription pour l'École d'Été doit être accompagnée de 2 chèques :

- 50% payable le 10 mai 2010
- 50% payable le 2 juillet 2010
- Un supplément de 25\$ par semaine d'inscription sera chargé pour toutes les inscriptions reçues après le 10 mai 2010.

Toute facture précédente avec le CPAR doit être acquittée avant qu'une inscription ne soit acceptée. Des frais de 25\$ seront chargés pour un chèque sans provision.

☀ **Politique de remboursement :** L'inscription totale sera remboursée pour les demandes faites jusqu'au 2 juillet. Une demande de remboursement à partir du 5 juillet doit être accompagnée d'une preuve médicale pour avoir droit à un remboursement total. Sans preuve médicale, le remboursement sera pro rata des journées faites, s'il y a eu lieu, moins 50% du total. Des frais d'administration de 50\$ pour chaque demande de remboursement seront exigés. Le patineur ne sera pas du tout remboursé s'il ne se présente pas à l'École d'Été sans avis.

PROGRAMME DE L'ÉCOLE DE PRINTEMPS

☀ Notre programme est conçu pour les patineurs de tous les niveaux et de toutes les disciplines du patinage artistique, de débutant à Senior compétitif, en simple, couple et/ou danse.

☀ Votre horaire sera établi en fonction du test de style libre réussi en date du 15 mars 2010 et la disponibilité de votre entraîneur.

☀ Groupes :

- **Patinage Plus / Patinage Plus Avancé** lundi/jeudi
- **Junior :** Préliminaire style libre réussi

(choix de 3 ou 4 séances/semaine; chaque séance incluant le style libre, danse/habilités et patinage de force)

Choix de : lundi, mardi, jeudi, vendredi
samedi # 1, dimanche # 1
samedi # 2, dimanche # 2

- **Intermédiaire :** Senior Bronze style libre réussi et/ou Juvénile compétition

(choix de 4 ou 5 séances/sem.; chaque séance incluant le style libre et patinage de force; les danses et les habiletés peuvent être additionnés)

Choix de : mardi, jeudi, vendredi
samedi # 1, dimanche # 1
samedi # 2, dimanche # 2

- **Senior :** Junior Argent style libre réussi et/ou Pré-Novice

(choix de 4 ou 5 séances/sem.; chaque séance incluant le style libre et patinage de force; les danses et les habiletés peuvent être additionnés)

Choix de : mardi, jeudi, vendredi
samedi # 1, dimanche # 1
samedi # 2, dimanche # 2

- **Couples :** 3 séances/semaine

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

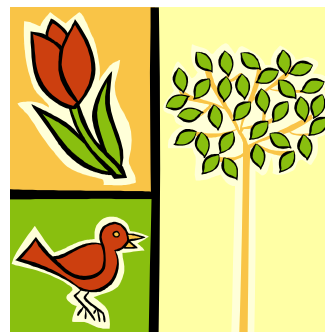
☀ L'horaire et le contenu des programmes de l'École de Printemps doivent être respectés par tous les patineurs et entraîneurs. CPAR se réserve le droit et le privilège d'ajuster la programmation et les groupes de patineurs au besoin.

☀ **Tests :** Une session de tests aura lieu du **28 au 30 mai 2010** au **Pavillon Polyvalent de Rimouski**. Les inscriptions aux tests ne peuvent être faites que par les entraîneurs et avec la permission du club du patineur. Les frais des tests ne sont pas inclus dans le coût d'inscription au camp; chaque patineur sera facturé et devra acquitter sa facture avant de prendre part à la session des tests.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIMOUSKI



École de Printemps



**23 Avril au 30 Mai
2010**

au

Pavillon Polyvalent de Rimouski

**313, avenue de la Cathédrale
Rimouski (Québec)**

Colisée 418-724-3233/Pavillon 418-724-3234

www.cpariki.com

Date limite d'inscription : 15 mars 2010

ENTRAÎNEURS PROFESSIONNELS

Voir la liste des entraîneurs du CPAR au verso, s'il vous plaît.

Les chèques doivent être libellés et postés à :
Club de Patinage Artistique de Rimouski
C.P. 343
Rimouski (Québec)
G5L 7C3

Chaque inscription pour l'École de Printemps doit être accompagnée de 3 chèques :

- 50% payable le 10 mars 2010
- 25% payable le 1 avril 2010
- 25% payable le 15 avril 2010
- Un supplément de 25\$ d'inscription sera chargé pour toutes les inscriptions reçues après le 10 mars 2010.

Toute facture précédente avec le CPAR doit être acquittée avant qu'une inscription ne soit acceptée. Des frais de 25\$ seront chargés pour un chèque sans provision.

☀ **Politique de remboursement :** L'inscription totale sera remboursée pour les demandes faites jusqu'au 23 avril. Une demande de remboursement à partir du 23 avril doit être accompagnée d'une preuve médicale pour avoir droit à un remboursement total. Sans preuve médicale, le remboursement sera pro rata des journées faites, s'il y a eu lieu, moins 50% du total. Des frais d'administration de 50\$ pour chaque demande de remboursement seront exigés. Le patineur ne sera pas du tout remboursé s'il ne se présente pas à l'École d'Été sans avis.

Le CPA Rimouski n'est pas responsable des défauts mécaniques, des accidents ou des pertes d'objets. Le participant renonce à toute réclamation contre le CPA Rimouski, Patinage Canada et/ou leurs officiels. Le CPA Rimouski n'est pas responsable des changements à l'horaire causés par les demandes de la Ville de Rimouski.